

Motion relative à la communication du ministère de l'Agriculture sur les produits à base de lait cru

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en Session le 6 mars 2020 à Mende, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante

VU la proposition de la Confédération Paysanne et après amendement du Bureau de la Chambre d'Agriculture,

CONSIDERANT

- Que la sécurité alimentaire du consommateur est une préoccupation quotidienne et constante des agriculteurs et des transformateurs ;
- Que les services sanitaires focalisent sans fondement clair sur les produits au lait cru, jetant le discrédit sur le lait cru vis-à-vis des consommateurs avec des injonctions à la non consommation pour une grande partie de la population et que le ministère de l'Agriculture appelle à ce que les enfants de moins de 5 ans ne consomment pas de fromage au lait cru ;
- Que les produits au lait cru sont garants d'une diversité de produits et de l'excellence gastronomique française ;
- Que le lait cru présente des bénéfices santé de plus en plus reconnus par la communauté scientifique : prévention des allergies, renforcement des défenses immunitaires ;
- Que les données épidémiologiques ne montrent pas une surexposition aux agents pathogènes du fait de la consommation de lait cru par rapport aux autres aliments ;
- Que la flore microbienne du lait cru, produit vivant, est au contraire plus efficace contre des agents pathogènes extérieurs que des produits thermisés moins à même de se défendre d'eux-mêmes ;
- Qu'il existe une réelle richesse départementale des savoirs faire spécifiques liés aux productions de Roquefort, de Pélardon, ... et autres fromages fermiers au lait cru sur tout le territoire ;
- Que la proportion des fermes lozériennes dépendantes des filières au lait cru est importante.

DEMANDE

- Un soutien sans équivoques aux producteurs et transformateurs de produits au lait cru en Lozère ;
- Que les pouvoirs publics, et notamment les services de la DGAL, fassent preuve de discernement sur ces sujets en évitant de sur-réagir au moindre incident et en conservant un discours mesuré ;
- Une reconnaissance publique des bienfaits du lait cru pour la santé humaine (allergies, antibiorésistance, défense immunitaire, etc.).

Délibérée à Mende, le 6 mars 2020

**La Présidente
Christine VALENTIN**

